

**RAPPORT  
D'ACTIVITE  
2025**

24 avril 2026

**CCAS de  
Thairé**

# CCAS : Centre communal d'action sociale

Le CCAS est un établissement public administratif communal. Même si les liens avec la commune sont étroits, le CCAS possède une personnalité juridique distincte : un conseil d'administration et son propre budget.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale. A ce titre, il assure à la fois des missions légales obligatoires et des missions facultatives en développant des actions directement orientées vers la population communale.

## Fonctionnement

Le fonctionnement du CCAS de Thairé est régi par les articles L123-1 à L123-9 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Maire de la commune en est le président de plein droit.

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire et comprenant au minimum :

- Un représentant des associations familiales ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Certaines catégories d'associations n'ayant pas candidaté, le maire a constaté cette formalité impossible et a nommé en lieu et place des personnes qualifiées.

## Missions des CCAS

Les CCAS ont pour missions principales d'accompagner les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées, en leur offrant un soutien administratif, des aides financières, et en luttant contre l'isolement social. Ils couvrent également des domaines comme le handicap, l'insertion, le logement, et l'accès aux soins.

Les missions des CCAS couvrent donc un large spectre d'activités : vacances, jeunesse, restauration, culture, sport, assurances, et action sanitaire-sociale. Elles visent à réduire les

inégalités, à favoriser l'inclusion et à maintenir le lien social au niveau local, tout en s'appuyant sur un cadre institutionnel qui assure leur gouvernance démocratique.

## **Les missions légales obligatoires**

### **L'aide sociale**

Le CCAS de Thairé assure uniquement l'instruction administrative des demandes de prestations sociales légales en lien avec les institutions les accordant : Département, MDPH (Maison Départementale des personnes Handicapées), CPAM (Caisse primaire d'Assurance Maladie) ...

L'aide sociale pour les personnes âgées et les personnes handicapées est une aide qui permet :

- De prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement en établissement médico-social des personnes âgées ou handicapées ou des frais d'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées ;
- De bénéficier d'une aide-ménagère à domicile pour les personnes âgées ou handicapées.

L'aide sociale est attribuée sous conditions de ressources et versée par le Conseil Départemental.

Le CCAS de Thairé pré-instruit ces dossiers. A ce titre il informe et guide les habitants en s'assurant que toutes les pièces demandées soient jointes avant de les transmettre au Département.

### **La domiciliation des personnes sans domicile stable**

Le CCAS de Thairé a l'obligation de domicilier les personnes présentes sur la commune et n'ayant pas de domicile stable.

### **Le registre des personnes vulnérables et isolées**

Le CCAS de Thairé est tenu de disposer d'un registre des personnes vulnérables et isolées mobilisable en cas de risques exceptionnels (canicule, tempête ...).

### **L'Analyse des besoins sociaux (ABS)**

Le CCAS de Thairé est tenu de produire une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire communal.

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

## Les missions facultatives

En matière d'action sociale facultative, les CCAS sont libres de déployer une politique d'aide sociale facultative dont la finalité est la mise en œuvre une « action générale de prévention et de développement social dans la commune », et d'en déterminer ses modalités d'intervention.

Ces aides ont un caractère subsidiaire et doivent être attribuées une fois le recours aux aides légales épuisé.

Le conseil d'administration du CCAS de Thairé a ainsi créé, par délibération, les différents dispositifs d'aide en fonction de ses priorités et des besoins de la population.

Les conditions d'attribution sont fixées dans un règlement intérieur et dans le règlement spécifique des aides sociales facultatives. Ces documents sont accessibles sur le site internet de la commune.

Seules les personnes résidant sur la commune peuvent bénéficier des aides du CCAS de Thairé. Par principe d'égalité devant le service public, toutes les personnes placées dans des situations identiques ont droit à la même aide.

Le CCAS de Thairé intervient sous forme de prestations en espèces, remboursables ou non, ou en nature. Il peut notamment attribuer aux habitants de la commune, après étude de leur situation, des bons d'achat, des aides financières, ou encore prendre en charge des factures.

## Organisation 2025

En 2025 le conseil d'administration du CCAS de Thairé était composé de 13 membres : le maire, 6 élus et 6 personnes qualifiées. Il s'est réuni 3 fois :

	7 avril	2 juillet	13 novembre
<i>Nombre de membres</i>	13	13	13
<i>Nombre de présents</i>	10	8	5
<i>Points abordés</i>	Comptes financiers 2024 Budget primitif 2025 Règlement intérieur Situations d'urgence	Situations d'urgence	Convention de partenariat avec « Présence Verte » Situations d'urgence

Intégré à l'organisation de la commune, le CCAS de Thairé ne dispose pas d'agents à plein temps, mais un agent communal intervient quotidiennement en réponse aux demandes formulées par les habitants de la commune et dans la réalisation des missions du CCAS. Le Vice-président du CCAS l'appuie dans cette démarche.

## Budget annuel

Le budget 2025 du CCAS de Thairé s'élève à 6 656,73 €.

Les ressources sont constituées de la dotation accordée par le conseil municipal (3 000 €) et du report de l'excédent reporté de l'année précédente (3 656,73 €).

Les dépenses réellement versées sont de 2 582,35 €, les aides accordées et réglées étant de 1 760,51 €, soit une baisse de -29,84%.

	2025	2024	2023
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	221,84 €	372,55 €	200,00 €
<i>Subventions aux associations</i>	600,00 €		
<i>Aides accordées</i>	1 760,51	2 509,22 €	2 412,09 €

# Portrait de territoire



Le portrait ci-dessous présente des données démographiques et sociales détaillées de la commune de Thairé. Source INSEE <sup>1</sup>

## Évolution démographique de Thairé

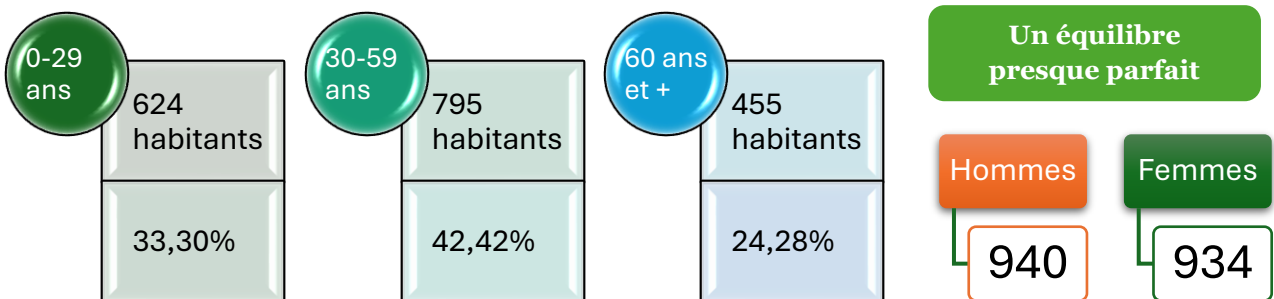
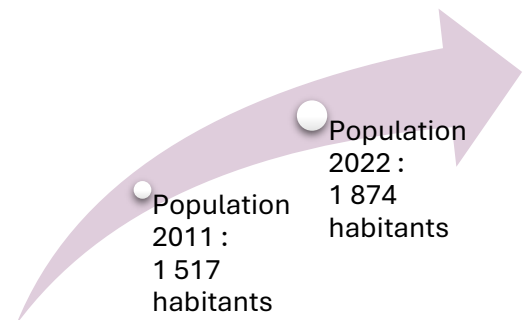
La population de Thairé a connu une croissance significative entre 2011 et 2022 avec une augmentation annuelle moyenne de 1,9%, dont une variation de 0,8% due au solde naturel <sup>2</sup>.

Sur cette même période la croissance de la population représente 357 nouveaux habitants (+23,5%).

Cela s'est traduit par une hausse de la densité qui est passée de 80,9 habitants/km<sup>2</sup> en 2011 à 100 habitants/km<sup>2</sup> en 2022.

L'évolution par tranche d'âge est plus mitigée et montre un vieillissement de la population. Les 0-14 ans (382 habitants) connaissent une légère baisse (-36) mais représentent encore 1/5<sup>ème</sup> de la population. Cette tendance à la baisse se répercute sur le nombre d'élèves inscrit à l'école primaire de Thairé.

A l'opposé le nombre des 60-74 ans explose de 186% en passant de 186 habitants à 346, et représente 18,4% de la population.



<sup>1</sup> L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est un organisme créé en 1946 ayant pour rôle de collecter, produire, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société...

<sup>2</sup> Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Les naissances et décès fluctuent légèrement, la tendance étant à la stabilité. Entre 2015 et 2024, une moyenne de 23 naissances domiciliées ont été enregistrées, avec un taux de natalité de 13,6 ‰. Et, au cours de la même période, le nombre de décès moyen est de 10, pour un taux de mortalité de 5,6 ‰.

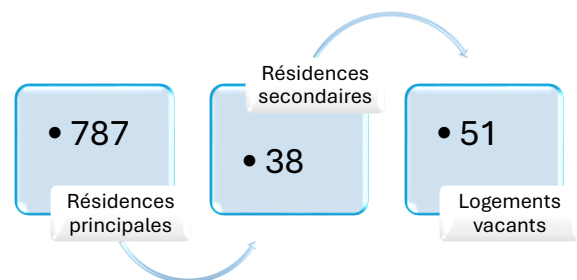
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Naissances domiciliées	23	24	17	23	26	28	25	24	17	24
Décès domiciliés	13	8	12	6	12	9	12	10	15	6

## Composition des ménages et logement

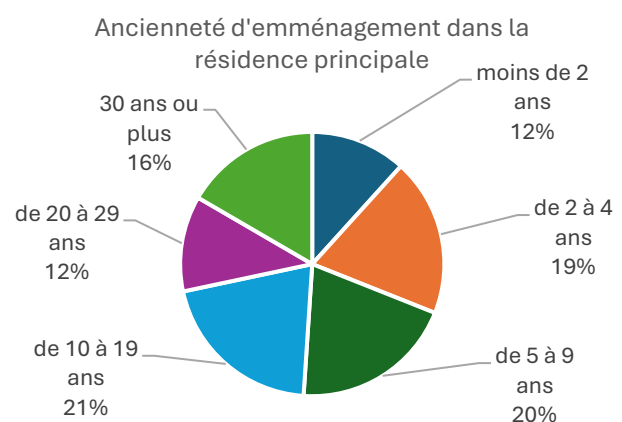
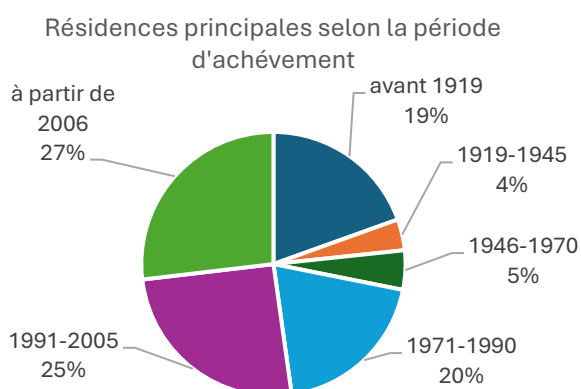
L'évolution de la taille des ménages est sur une pente descendante récurrente chaque année. Si 3,19 personnes composaient un ménage en 1968, ce nombre a chuté à 2,38 personnes en 2022. Alors que les personnes âgées de 25 à 79 ans sont 80% à vivre en couple, seulement 54% des plus de 80 ans sont dans ce cas, et 32% d'entre elles vivent totalement seules.

Le nombre de logements existants sur la commune est de 876 en 2022.

Le nombre de logements vacants (5,82%) interpelle compte-tenu de la tension existante sur l'immobilier et l'indisponibilité de logements sociaux.



La maison individuelle est de loin le premier type de résidence principale sur la commune (96,7%), avec un nombre moyen de 4,8 pièces par logement. Ce nombre varie selon l'ancienneté d'emménagement en corollaire du marché immobilier. Ainsi les personnes ayant emménagé il y a plus de 10 ans dispose de 5,1 pièces alors que celles présentes depuis moins de 2 ans en ont une de moins.



La population thairésienne est assez stable, près d'un ménage sur 2 occupant son logement depuis plus de 10 ans.

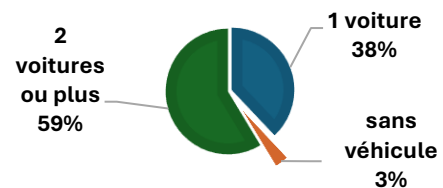
Les crises internationales actuelles (guerres en Ukraine et au Moyen-Orient) pourraient à terme engendrer des difficultés pour les 98 familles (12,4%) utilisant le fioul comme

combustible principal de chauffage. Ou encore pour celles utilisant du gaz naturel (21 familles, 2,6%). Les coûts actuels, et leur évolution, pourraient provoquer des difficultés financières et le CCAS de Thairé pourrait alors être sollicité.

L'accompagnement vers d'autres sources d'énergie (bois, solaire, géothermie ...) doit être aussi un axe de réflexion. Cette transition, 227 familles (28,9%) l'ont déjà concrétisée.

L'aide à la mobilité est également un sujet prégnant pour le CCAS, et qui pourrait l'être encore plus dans les années à venir avec le vieillissement de la population, mais aussi celui du parc automobile et de son remplacement par de nouvelles technologies.

TAUX D'ÉQUIPEMENT  
AUTOMOBILE



## Situation socio-économique et emploi

En 2022, la part de la population active, de 15 à 64 ans, est de 62%, soit 1 163 personnes.

Actifs		Inactifs		
937 (80,5%)		226 (19,5%)		
actifs ayant un emploi :	chômeurs :	élèves, étudiants, stagiaires :	retraités ou préretraités :	autres
852 (73,2%)	85 (7,3%)	90 (7,7%)	85 (7,3%)	51 (4,4%)

Le taux de chômage<sup>3</sup> de la commune est donc de 9,1%, en dessous de celui de l'Agglomération de La Rochelle qui, toujours en 2022, s'établit à 11,6%.

A l'inverse, pour les thairésiens, la médiane du revenu disponible par unité de consommation<sup>4</sup> s'élève à 24 770 €, légèrement au-dessus de celle de l'Agglomération. Cela traduit un statut professionnel et un emploi par groupe socioprofessionnel plus élevé. Un risque latent, en cas de difficultés passagères, de ne pas solliciter d'aides sociales auprès du CCAS.

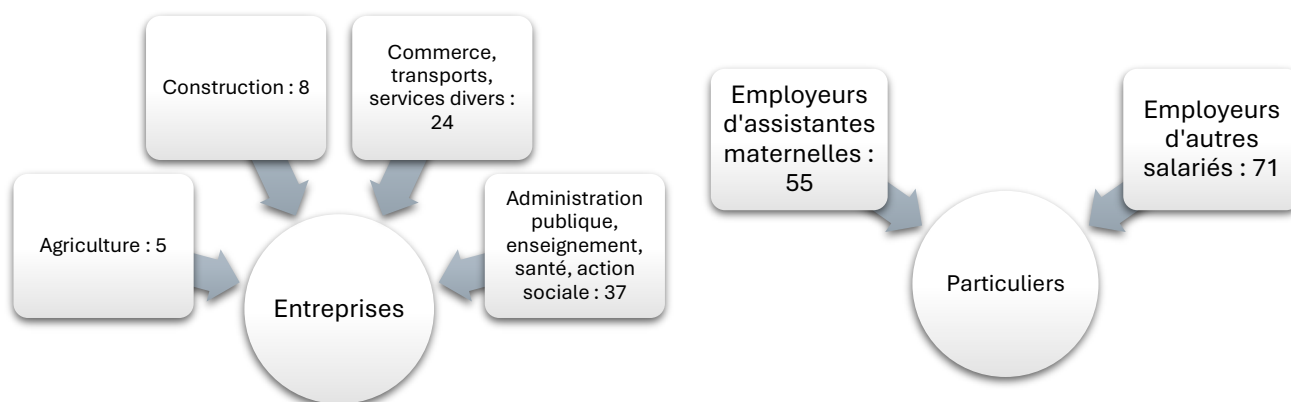
L'offre d'emploi sur la commune est limitée, ce qui conduit 87,8% des actifs à travailler dans une commune autre que celle de leur résidence, induisant d'autres contraintes. Ils sont ainsi 92,5% à utiliser leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, seulement 1% prenant les transports en commun.

<sup>3</sup> Le taux de chômage est la part de la population active sans travail, la population active étant le nombre total de salariés, de travailleurs indépendants, de travailleurs familiaux non rémunérés et de chômeurs.

<sup>4</sup> La médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC) est le niveau de revenu en dessous duquel se situent 50% des revenus, calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'UC qui le composent.

Pouvoir travailler sans quitter la commune, seulement 105 habitants le peuvent. Les emplois proposés proviennent de 30 entreprises structurées et de 126 particuliers.

#### REPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITE :



La mairie et l'école publique restent les premiers employeurs sur la commune (50% des emplois).

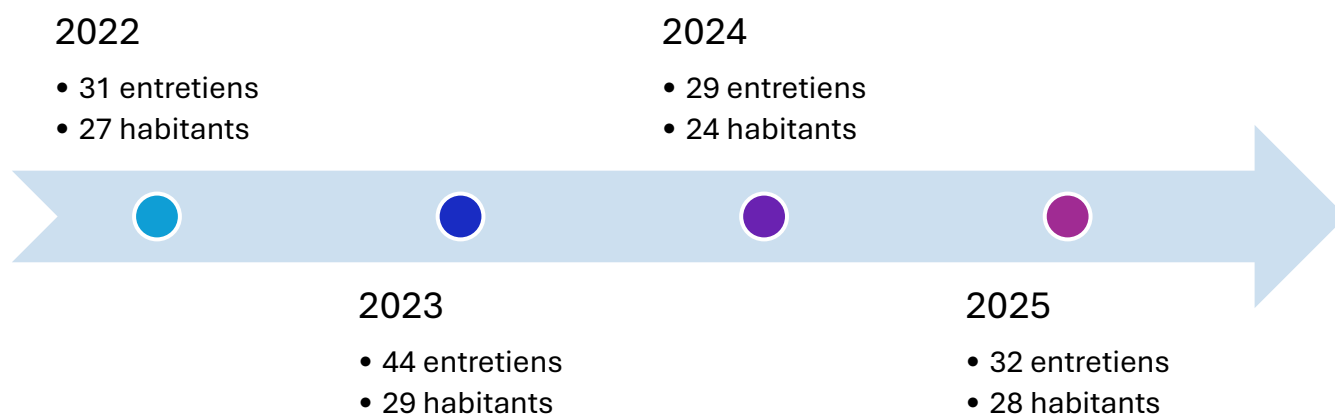
# Le soutien aux populations en situation de fragilité

## Accompagnement et soutien

L'accompagnement des populations est le cœur d'intervention du CCAS de Thairé. Pour chaque personne sollicitant une aide, de quelque nature que ce soit, des entretiens sont réalisés, par téléphone, par des visites à domicile ou par des rendez-vous en mairie.

En mairie, les entretiens ont lieu en présence du vice-président du CCAS et d'un membre de la commission permanente <sup>5</sup>.

Depuis la sortie de la période Covid 19, le CCAS de Thairé a accompagné 86 bénéficiaires et réalisé 139 entretiens, soit une moyenne de **1,62 entretiens par bénéficiaire**.



Si la commune ne connaît pas d'aggravation des situations de vulnérabilité et de précarité, chaque année le nombre de personnes accompagnées restant sensiblement identique, la nature des accompagnements évolue.

● Aides sociales légales	2025	2024	2023	2022	● Services à la personne	2025	2024	2023	2022
	11	7	15	1		7	9	8	4
Allocation personnalisée d'autonomie	4	2	10	1	Aide sociale département				
Entrée en hébergement pour personnes âgées	2	1	1		Aide à la personne	3	4	1	1
MDPH : Handicap	2	1	1		Aides ménagères	3	3	5	3
CMI : Carte mobilité inclusion	1	1			Portage de repas			2	
Obligation alimentaire	2	2	2		Téléassistance	1	2		
Aide médicale d'État - AME			1						

<sup>5</sup> La commission permanente au sein du CCAS permet un traitement accéléré des demandes d'aide sociale facultative. Composée paritairement d'élus et de membres nommés, elle a un fonctionnement plus souple que le conseil d'administration.

● Aides sociales facultatives	2025	2024	2023	2022	● Logement	2025	2024	2023	2022
	4	8	7	1		3	2	1	2
Aides sociales			1		Logement social	3		1	1
Secours d'urgence	3	6	6	1	Programme SLIME		2		
Aides aux impayés d'énergie et de fluide	1	1			Logement indécant				1
BAFA		1							
● Aides alimentaires	2025	2024	2023	2022	● Divers	2025	2024	2023	2022
	3	3	1	6		8	4	9	22
Coupons fraîcheurs	1	3		5	Soutien administratif	5		2	
Banque alimentaire	2		1	1	Suivi canicule				19
					Animations séniors		1		
					Autres	3	3	7	3

Les demandes relevant du soutien et des aides facultatives du CCAS conduisent parfois à l'instruction de dossiers gérés en interne, soit par la commission permanente, soit soumis à la décision du conseil d'administration. Sur les 3 dernières années, le nombre de bénéficiaires concernés n'a pas connu de hausse sensible.

	2025	2024	2023	2022
<i>Nombre de dossiers instruits</i>	20	16	13	14
<i>Nombre de familles concernées</i>	8	7	7	10

Autre déterminant social qui n'évolue pas ces dernières années, le nombre de personnes inscrites sur le registre nominatif communal des personnes vulnérables est inchangé. Le rôle de ce registre est de lister les personnes vulnérables devant faire l'objet d'une attention particulière en cas d'alerte liée à un risque tel que des épisodes de froid intense ou de fortes chaleurs, de crise sanitaire ou tout autre événement nécessitant une prise en charge spécifique des personnes vulnérables.

A ce jour seulement **4** personnes ont demandé leur inscription sur ce registre, un nombre certainement en dessous de la réalité du besoin.

## Aide sociale légale

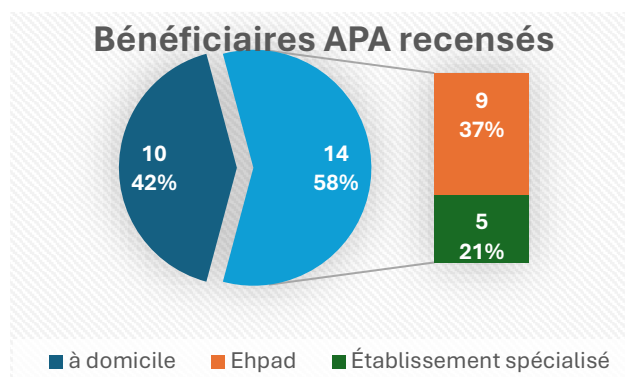
Le vieillissement de notre population se retrouve dans la hausse des demandes concernant les aides sociales légales.

Pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA <sup>6</sup>), les demandeurs ont plusieurs possibilités pour le traitement de leur dossier : faire intervenir une assistance sociale du département,

<sup>6</sup> L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller ...) ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

transmettre directement le dossier au service autonomie du département, ou le déposer en mairie. Seul ce dernier cas est recensé dans le tableau ci-dessus, au nombre de 4.

L'APA peut être accordée aux personnes souhaitant rester dans leur logement ou aux personnes entrées dans un Ehpad <sup>7</sup>. L'aide est accordée pour une période précise et peut être renouvelée ou révisée, selon la situation du bénéficiaire. Ainsi au cours de l'année passée, 9 nouvelles personnes ont bénéficié de l'APA, 5 ont connu une révision et 2 ont été renouvelées, alors que 3 personnes ont refusé le niveau d'aide accordé.



## Les services à la personne (SAP)

Pour assurer le maintien à domicile des personnes fragilisées, il est nécessaire de pouvoir proposer des services concourant à ce maintien : actes essentiels du quotidien (lever, habillage, toilette, ménage ...), livraison de repas à domicile, système de téléassistance ...

Le CCAS de Thairé n'étant pas structuré pour intervenir dans ce domaine, son action consiste à fournir des informations utiles aux personnes qui le sollicitent. Des contacts réguliers existent entre le CCAS et les acteurs intervenant sur le territoire communal, ce qui permet de communiquer leurs coordonnées et/ou leurs flyers d'information aux habitants qui en font la demande.

Toutefois il est difficile de connaître la nature des interventions réalisées. Parmi les partenaires identifiés, seuls 2 acceptent de nous communiquer des données statistiques anonymisées.

### CCAS Aigrefeuille d'Aunis

Services proposés	2025	2024
<i>Gestes du quotidien</i>	950 h d'intervention pour 12 foyers  1 <sup>er</sup> trimestre 2026 : 98h pour 6 foyers	739 h d'intervention pour 5 foyers
<i>Téléassistance</i>		
<i>Livraison de repas à domicile</i>	5 personnes  1 <sup>er</sup> trimestre 2026 : 2 personnes	4 personnes

### Les Menus Services

Services proposés	2025	2024
<i>Téléassistance</i>	1 personne	2 personnes (1 couple)

<sup>7</sup> Les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins.

## *Livraison de repas à domicile*

Par ailleurs, le SAD<sup>8</sup> A2Mains intervient également auprès des personnes à domicile pour les gestes d'hygiène et de confort. Les infirmières libérales peuvent aussi intervenir sur prescription médicale. Ces prestations sont prises en charge par la Sécurité sociale, sans reste à charge pour l'utilisateur.

En complément, Aider 17 et l'Escale, deux autres acteurs du service d'aide à domicile interviennent sur notre territoire. Toutefois, l'absence de données disponibles ne permet pas d'obtenir une connaissance sociale plus approfondie de leurs actions et de leurs publics accompagnés.

Le CCAS d'Aigrefeuille d'Aunis reste le seul acteur public à intervenir sur la commune. Il est mis en avant dans nos relations avec les administrés de la commune.

En 2025 nous avons également conclu une convention de partenariat avec Présence Verte, acteur national en téléassistance, permettant une réduction des coûts de mise en service. L'association Génération Mouvement a également conclu un accord avec le même acteur, au bénéfice de tous ses adhérents dont fait partie Mauritania, le club des aînés de Thairé.

## **L'obligation alimentaire**

Prévue par le code civil, les enfants ont l'obligation d'aider un parent qui n'est pas en mesure d'assurer ses besoins (manger, s'habiller, se loger, se soigner...).

L'obligation alimentaire peut donc permettre d'aider au financement d'un hébergement en maison de retraite ou Ehpad.

Lorsqu'une personne bénéficiant d'une aide sociale attribuée par son département de résidence se trouve dans une situation de besoin, le département déclenche une procédure envers l'obligé alimentaire. A ce titre le CCAS de Thairé convoque les obligés alimentaires résidant sur son territoire afin d'établir le dossier correspondant.



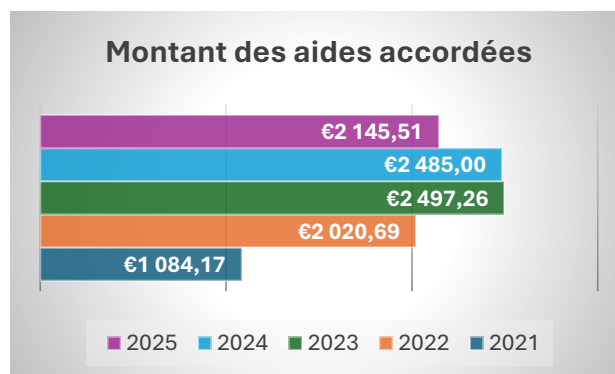
<sup>8</sup> Les SAD (Service Autonomie à Domicile) proposent de l'aide et du soin à domicile. Depuis 2026 les SAD remplacent les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) et les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile).

## Aides sociales facultatives

L'aide sociale facultative du CCAS ne présente aucun caractère systématique. Elle n'a pas vocation à compenser une insuffisance permanente de ressources et ne se substitue pas aux prestations légales ou extra-légales accordées par les autres organismes.

Les aides sont accordées selon des critères d'attribution définies dans le règlement spécifique des aides facultatives et, pour les secours d'urgence, dans des limites fixées par le règlement intérieur.

Chaque fois que cela est nécessaire, le conseil d'administration du CCAS est amené à délibérer sur la validation des aides à accorder.

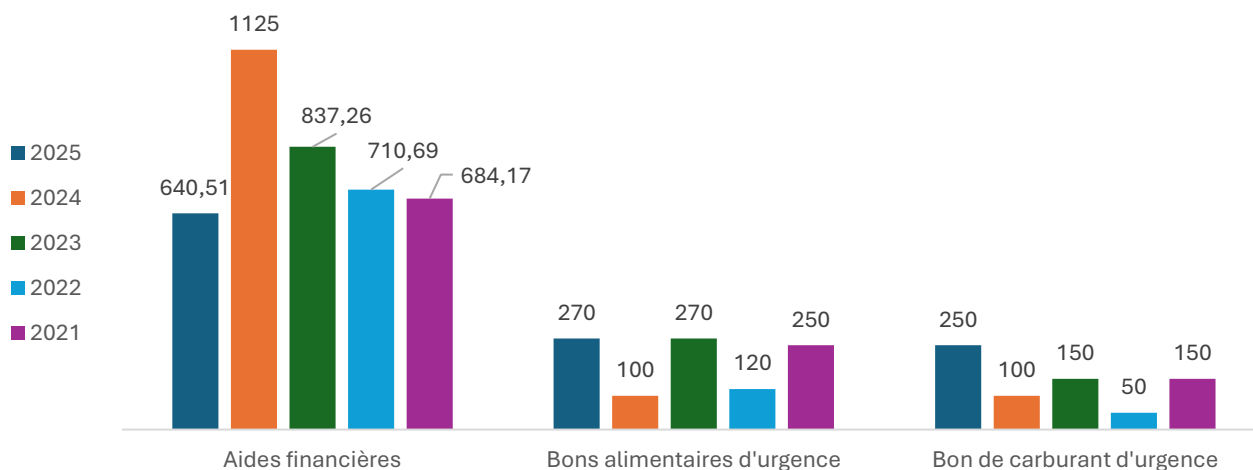


## Les aides financières exceptionnelles

Le CCAS de Thairé intervient auprès des personnes rencontrant des difficultés de trésorerie en leur apportant un soutien financier pour des besoins alimentaires, le paiement de factures liées à l'énergie ou le logement, des frais de santé, de formation, de transport ...

Pour accompagner les situations les plus délicates, le CCAS peut également accorder une aide d'urgence sous forme de bons alimentaires ou de carburant.

Les aides accordées en 2025 s'élèvent à 1 160,51 €, soit un recul de 12,41% par rapport à l'année précédente.



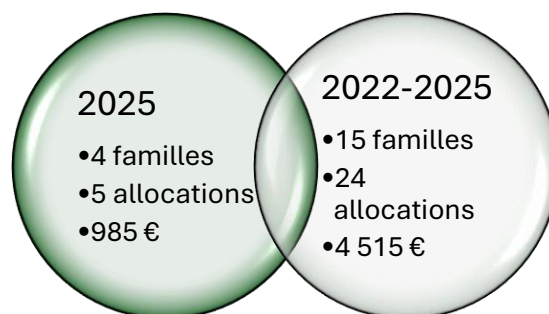
Domaines d'intervention des aides financières									
2025		2024		2023		2022		2021	
Factures électricité impayées	480,57€	Timbre d'enregistrement	425,00€	Hébergement d'urgence	125,76€	Acquisition matériel médical	47,90€	Réparation véhicule	384,17 €
Factures eau impayées	159,94€	Permis de conduire	600,00€	Hébergement d'urgence	401,50€	Licence sportive (enfant)	200€	Demi-pension scolaire	300,00€

## Les aides alimentaires

### Dispositif des coupons fraîcheurs

Pour accompagner les familles aux revenus modestes, le CCAS de Thairé peut attribuer une aide mensuelle sous forme de coupons fraîcheurs destinés exclusivement à l'achat de produits frais (fruits & légumes).

Cette aide est accordée pour 6 mois et elle est renouvelable. Les coupons ont une valeur unitaire de 5 €, permettant ainsi aux bénéficiaires de régler la totalité ou une partie de leurs achats.

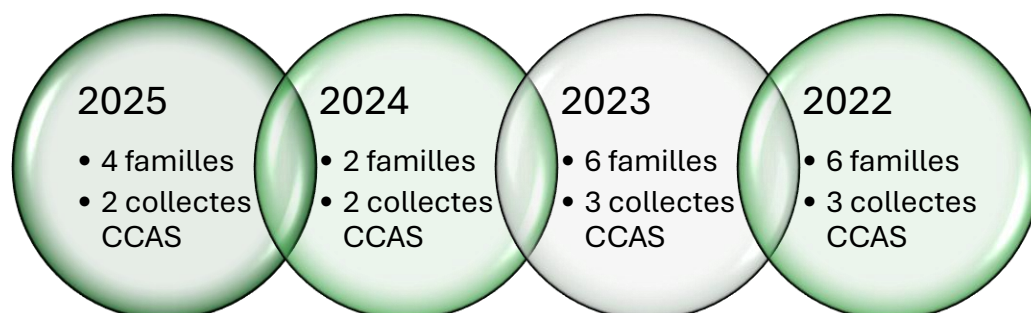


### Banque alimentaire

Le CCAS de Thairé dispose d'un partenariat avec l'association Entraide et Solidarité de Châtelailon-Plage qui permet aux habitants de la commune en situation de vulnérabilité économique et sociale de bénéficier de la banque alimentaire.

Les foyers concernés peuvent retirer un colis toutes les deux semaines en échange d'une participation financière minime (2 € par personne en 2025).

Certaines familles ne disposant pas de moyens de déplacement le CCAS de Thairé assure la collecte et la distribution à domicile des colis préparés par la banque alimentaire. Un élu est mobilisé à cet effet.



Depuis 2025, le CCAS de Thairé accorde une subvention annuelle de 600 € à l'association Entraide et Solidarité afin de participer au fonctionnement de la banque alimentaire.

En rapportant ce montant à celui des familles thairésiennes allocataires de la banque alimentaire, cela se traduit par une aide de 6,25 € par famille et jour de collecte.

## L'aide sociale dans l'école publique

### L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

En période de vacances scolaires l'accueil de loisirs de Thairé « La Farandole » ferme 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances et 3 ou 4 semaines en août selon le calendrier scolaire. Durant ces fermetures les familles thairésiennes sont orientées vers des centres aérés proches de Thairé, notamment celui de Châtelailon-Plage.

Les familles utilisant ce dispositif se voient imposer une tarification hors commune élevée pour l'inscription de leurs enfants. Pour répondre à ces contraintes budgétaires, le CCAS de Thairé peut participer au surcoût engagé par rapport à la tarification de l'ALSH de Thairé.

Cette aide est réservée aux familles ayant inscrit leurs enfants pour la semaine d'ouverture de l'ASLH de Thairé durant les périodes scolaires.

Aucune demande en 2025

### La cantine scolaire

Depuis rentrée de septembre 2024, la mairie de Thairé a mis en œuvre le dispositif national de la « cantine à 1 euro ». L'aide financière du gouvernement est versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 €. En contrepartie l'aide de l'Etat s'élève à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse. Lors de cette rentrée, le prix du repas facturé par notre prestataire était de 4 €, pour un coût global, charges de fonctionnement inclus, estimé à 5,59 €.

Une nouvelle tarification sociale a été mise en place :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	Goûter
<b>Tranches QF (€)</b>	0 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	1501 à 2000	2001 et plus	NC
<b>Taux de participation</b>		75%	100%	110%	120%	100%
<b>Montant facturé (€)</b>	1,00	3,00	4,00	4,40	4,80	0,57

Les familles thairésiennes rencontrant des difficultés pour régler leur participation peuvent solliciter le CCAS pour obtenir une prise en charge supplémentaire.

Aucune demande en 2025

### BAFA <sup>9</sup> et Permis de conduire

Dans le cadre de sa politique de soutien à la jeunesse, le CCAS de Thairé propose une aide spécifique pour accéder à la formation BAFA qui est la porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé d'évolution professionnelle et personnelle pour les jeunes et au permis de conduire afin de leur faciliter la mobilité sur notre territoire éloigné de l'emploi et des services.

Cette aide est accordée aux jeunes âgés de 17 à 24 ans, sans condition de ressource, qui acceptent de signer et respecter la Charte des engagements du CCAS de Thairé la régissant et qui prévoit le versement de l'aide en contrepartie de la réalisation d'une action citoyenne de travail effectif

1 demande BAFA en 2024-2025

<sup>9</sup> Le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) permet d'être animateur en colonie de vacances ou en centre de loisirs.

au sein des services municipaux ou de bénévolat au sein d'une association présente sur la commune (animation, manifestation locale...).

	<i>BAFA</i>	<i>Permis de conduire</i>
<i>Montant maximal de l'aide</i>	100 €	200 €
<i>Durée de l'action citoyenne</i>	7 heures	21 heures

Ces aides, instaurées en 2024, restent méconnues des jeunes thairésiens.

## Suivi des impayés des factures d'énergie

Conformément au décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, les fournisseurs d'énergie nous informent des personnes rencontrant des difficultés de paiement.

A réception de cette information, nous adressons aux personnes concernées un courrier rappelant les différentes solutions s'offrant à elles, y compris la possibilité de solliciter une aide de la part du CCAS.

Cette procédure a été mise en place dans le courant du dernier trimestre 2025.

2 courriers en 2025  
classés sans suite  
(2026 : 3 courriers)

# Logement et Habitat

## Le logement social

Thairé n'est pas assujéti à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) imposant depuis l'année 2000 aux communes de plus de 3 500 habitants (ou 1 500 en région parisienne) de disposer de logements sociaux, dans une proportion égale à 25% de leur parc de résidences principales (ou 20% dans les territoires moins tendus).

Les lotisseurs qui sont intervenus sur le territoire ces dernières années ont toutefois été contraint de concevoir des logements sociaux en contrepartie de garanties d'emprunt. A ce jour **4** logements sociaux sont donc recensés sur la commune.

Ces logements sont inclus dans l'offre de logement social du département.

Un seul bailleur est présent sur le territoire, la société HLM Immobilière Atlantic Aménagement dont le siège est à Niort.

Depuis le 1er janvier 2024, une convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux lie la Mairie de Thairé à ce même bailleur, conformément à la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018. Dans ce cadre ce bailleur s'engage à nous réserver 0,01% de son parc de logements sociaux, ce qui représente **1 logement réservé** pour la Mairie de Thairé.

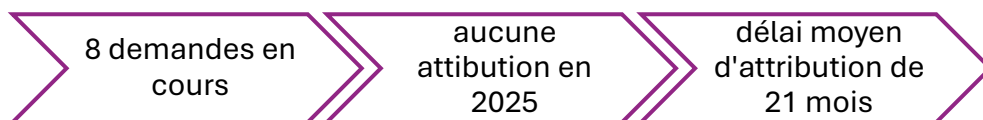
Le bailleur s'engage également à nous informer de la libération d'un logement « non réservé » à notre profit sur le territoire de la commune afin que nous puissions soumettre une candidature éventuelle.

De même la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, au travers de son article 97, prévoit la mise en œuvre d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logement social (PPGDIDLS).

C'est dans ce cadre que depuis janvier 2025 la Mairie de Thairé a signé la convention relative au service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social (SIAD) proposée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, fixant les modalités d'accueil et d'information des personnes sollicitant un logement social sur le territoire de La Rochelle. La Mairie et le CCAS de Thairé, du fait de leur fonctionnement, ont opté pour une gestion de premier niveau des informations de base :

- Délivrer les informations générales aux personnes souhaitant déposer une demande de logement social : règles générales d'accès au parc social, modalités de dépôt de la demande et les pièces justificatives, liste des lieux d'enregistrement...
- Orienter vers un guichet d'enregistrement de la demande ou vers le site [demandedelogement17.fr](http://demandedelogement17.fr)<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Le site [demandedelogement17.fr](http://demandedelogement17.fr) est un dispositif commun de gestion de la demande de logement social mis en œuvre par l'ensemble des bailleurs du département et de leurs partenaires.



Sur l'agglomération de La Rochelle, ces chiffres sont respectivement de **10 977** demandes en cours, **1 348** logements attribués en 2025, avec un délai moyen de **25** mois.

## Domiciliation des personnes sans domicile stable

La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable d'obtenir un justificatif d'adresse et de recevoir du courrier. Ce dispositif donne également accès à certains droits et prestations (délivrance carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aide juridictionnelle ...).

Aucune attestation délivrée en 2025

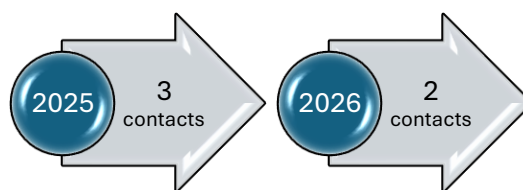
Le CCAS propose aux personnes concernées d'être domiciliés à l'adresse du CCAS.

## Les logements communaux

La Mairie dispose de logements communaux situés en centre-bourg.

Actuellement occupés, nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement aux sollicitations que nous recevons.

Les personnes sont informées de l'existence de la plateforme [demandedelogement17.fr](http://demandedelogement17.fr) pour réaliser une demande de logement social.



Début 2026, compte-tenu de la situation

d'urgence d'une famille thairésienne, le CCAS a adressé un courrier à 4 bailleurs présents sur l'agglomération, afin de solliciter de leur une attention particulière à la demande de cette famille.

En 2026, une démarche sera engagée par le CCAS pour recenser les bailleurs privés disposant de logements sur la commune et solliciter de leur part d'être informé en cas de vacance locative, afin d'orienter les demandeurs.

## La lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus.

Lutter contre la précarité énergétique est une préoccupation prégnante pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qui s'est dotée du programme SLIME (*Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie*).

Le programme SLIME est une méthodologie permettant de repérer des ménages en situation de précarité énergétique et de les accompagner vers des solutions adaptées. Ce programme est porté par l'association SOLIHA sur la période 2023-2025, son objectif étant d'accompagner 320 ménages.

En 2024, 2 diagnostics sociotechniques ont été réalisés sur Thairé à la suite d'un signalement de la part du CCAS. Des orientations d'amélioration ont été proposées aux familles concernées.

L'avenir du programme SLIME est conditionné aux résultats obtenus et à la politique menée par les nouvelles équipes communautaires. Actuellement le programme a été prolongé jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

## **Dispositif de rénovation et d'adaptation de l'habitat privé**

Mis en œuvre début 2024 par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le « Programme d'Intérêt Général (PIG) » permet d'accompagner les propriétaires occupants ayant des revenus modestes et les bailleurs dans la conduite de projets énergétiques, d'adaptation du logement et de lutte contre l'habitat indigne. Les aides sont accordées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), la CdA de LA Rochelle et d'autres partenaires. L'accompagnement réalisé par les conseillers de la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique (PRRE) est gratuit et personnalisé.

# Lutter contre l'isolement des personnes âgées

## Le transport solidaire

Le service de transport solidaire permet aux séniors de maintenir leurs déplacements, et, au travers de ceux-ci, conserver des relations sociales.



### Une matinée par semaine (mardi matin)

- Des bénévoles accompagnent les personnes en perte de mobilité à l'intermarché de Salles sur Mer : 1 à 2 aller-retours, 6 personnes au maximum par trajet (présence en plus d'un bénévole accompagnant les aînés).



### Une fois par mois (mardi après-midi)

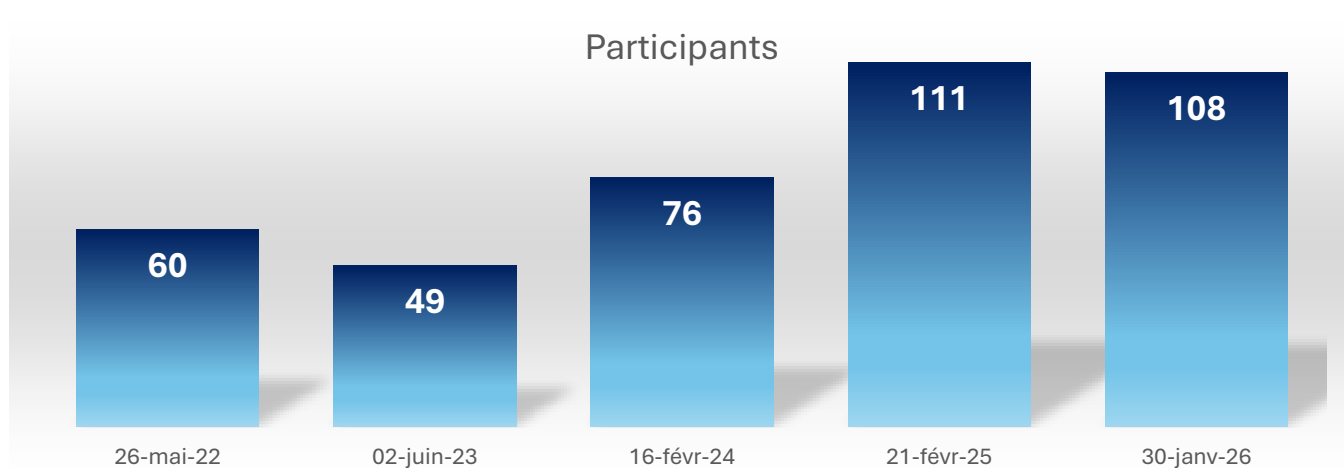
- Le club des aînés participe aux conférences-ciné organisées à Beauséjour (Chatellaillon) : 1 aller-retour, 7 personnes au maximum.

Une équipe de bénévoles (5 chauffeurs et 6 accompagnants) assurent ces déplacements grâce à un minibus mis à disposition par la mairie.

Le service du mardi matin n'est pas réservé uniquement aux séniors, mais à toute personne connaissant des difficultés pour se déplacer (y compris temporairement).

## Le repas annuel des aînés <sup>11</sup>

Le CCAS organise chaque année un repas des aînés, gratuit pour les + de 70 ans. Moment convivial et chaleureux, pour certains anciens du village c'est la seule occasion de se retrouver en partageant un repas dans une ambiance musicale.



Ces deux dernières années, le nombre de participants est reparti à la hausse.

<sup>11</sup> En 2026, le repas a été réalisé par le Traiteur Alain Jego (La Rochelle) et l'animation musicale a été assurée par l'Orchestre Thierry Coudret (St Fort sur Gironde).

Désormais la date retenue est en dehors des vacances scolaires des trois zones, afin de ne pas télescoper les relations familiales.

Traditionnellement le repas annuel des aînés est organisé par de nombreuses communes en fin d'année, lui donnant ainsi une connotation de repas de fête de Noël. A Thairé, le repas est déporté en début d'année pour ne pas être en concurrence avec la fête annuelle de l'association Mauritania Génération Mouvement (le club des aînés de la commune) qui organise sa fête annuelle le 8 décembre.

Une invitation est distribuée dans les boîtes aux lettres aux personnes ayant plus de 70 ans ou atteignant cet âge dans le courant de l'année. En décembre 2025, 197 invitations ont été distribuées, concernant un total de 269 personnes. Seulement 33% d'entre elles ont répondu positivement à cette invitation.

Les personnes vivant seules ou rencontrant des difficultés pour se déplacer, peuvent se faire accompagner, en contrepartie d'un paiement représentant 50% du prix du repas commandé.

Le minibus est proposé également pour les personnes sans moyen de déplacement. A ce jour ce service n'a pas été utilisé, la solidarité inter séniors étant largement privilégiée.

Les deux doyens (homme et femme) de l'assemblée sont mis à l'honneur et un cadeau leur est remis.

Un panier garni est ensuite remis aux 20 seniors les plus âgés ou les plus vulnérables qui n'ont pas participé à ce repas, indisponibles ce jour-là ou dans un état de santé incompatible.



# Accompagner l'insertion des publics jeunes dans la vie active

## Emploi et formation

Les jeunes thairésiens en recherche d'emploi ou de formation peuvent contacter la *Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis*.

En 2025 la Mission Locale a accompagné 21 jeunes. Ils n'étaient que 9 en 2024 soit une forte progression.

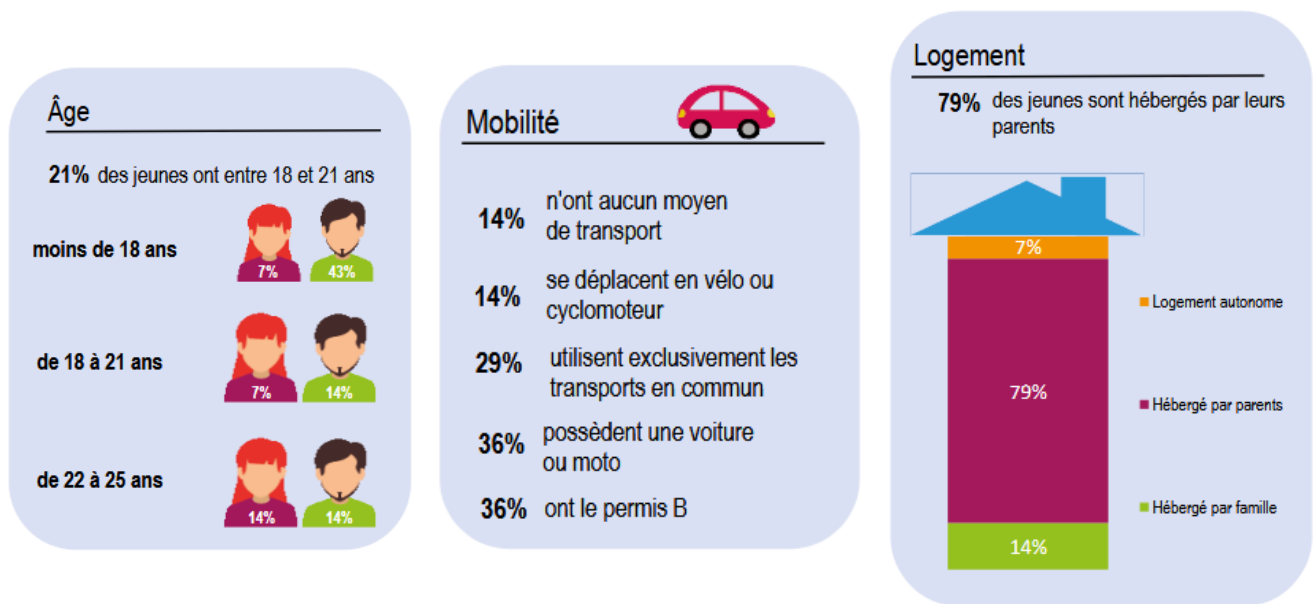
## Profil des jeunes reçus en premier accueil

14 jeunes ont été reçus par la Mission Locale en premier accueil dont 29% de jeunes filles et 71 % de jeunes garçons.

### 8 N'ont pas de diplôme (57%)

### 1 Est « Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés » (BOETH)

### 10 Ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation



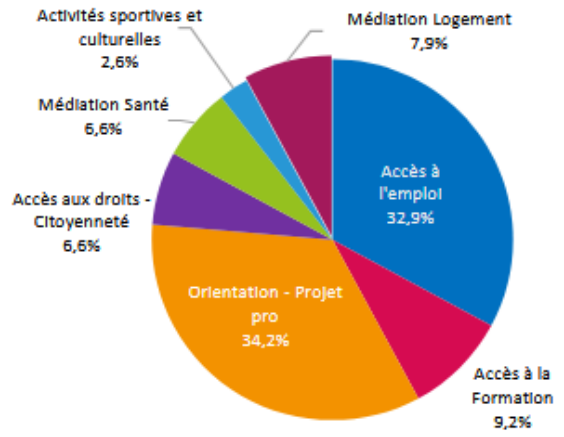
## L'accompagnement réalisé

La Mission Locale a accompagné nos 21 jeunes au travers de 61 entretiens individuels et en réalisant :

- 9 ateliers collectifs ;
- 6 contacts téléphoniques ;
- 73 actes administratifs et mises à jour de dossier.

**8 Sont mineurs (38%)**

1	Est « Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés » (BOETH)
1	Déclare des difficultés à se loger



**Les parcours d'accompagnement proposés**

La Mission Locale met en place plusieurs dispositifs d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans. Les plus courants sont le PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) ou encore le PAO (Parcours d'Appui et d'Orientation).

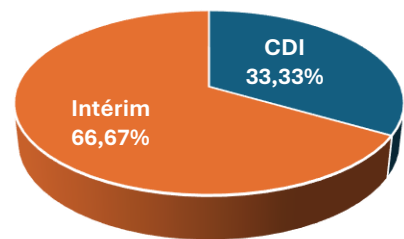
Chacun d'eux a des objectifs, des modalités et des durées spécifiques. Ils peuvent aussi bénéficier de financement.

La Mission Locale adapte le dispositif choisi aux besoins individuels du jeune.

Le Contrat d'Engagement jeune (CEJ)		
<b>2</b> Jeunes présents en 2025 (dont 1 a été prolongé)	<b>2</b> Sont sortis en 213 jours de présence moyenne 50% ont effectué des périodes d'immersion et 50% sont en situation professionnelle	<b>4 016 €</b> Montant des allocations demandées pour les 2 jeunes mobilisés
Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie PACEA)		
<b>5</b> Jeunes bénéficiaires, soit 24% des jeunes accompagnés		<b>200 €</b> Montant des allocations demandées pour 1 jeune
Le Parcours d'Appui et d'Orientation (PAO)		
	<b>4</b> Jeunes accompagnés	

**L'accès à l'emploi**

En 2025 la Mission Locale a pu conduire 7 périodes de mise en situation en milieu professionnel, avec un résultat positif car 2 jeunes ont accédé à l'emploi, un total de 3 contrats de travail ayant été signés.



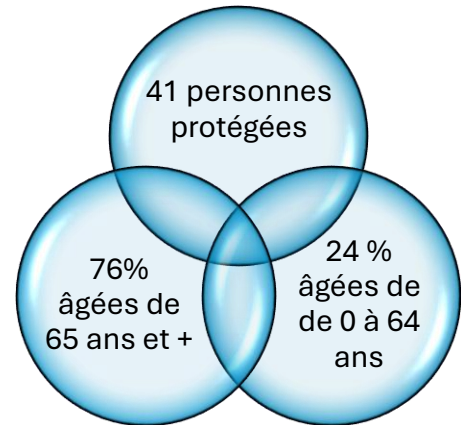
# Des actions de solidarité et d'utilité sociale

## La mutuelle communale

Depuis novembre 2024, la municipalité et le CCAS proposent aux habitants de Thairé une offre négociée, dite « mutuelle communale », afin d'améliorer l'accès aux soins et de lutter contre le renoncement aux soins pour des raisons financières.

Les Thairésiens ont la possibilité de souscrire à une couverture santé de qualité, à des tarifs négociés et avantageux, en choisissant un des deux acteurs mutualistes retenus. Des permanences sont assurées en mairie, sur rendez-vous, par chacun de ses acteurs.

Le bilan 2025 démontre une réelle attente dans ce domaine, 27 familles ayant souscrit un contrat. Les personnes qui sollicitent un devis sont, soit à la recherche d'économie financière, soit à la recherche d'une solution pour améliorer leur accès aux soins, ces deux attentes pouvant se combiner.



## Une offre de soins limitée

Sur le territoire de Thairé, seulement 5 infirmières et 1 ostéopathe sont recensées.

Une démarche a été initiée auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la CPTS Aunis-Sud (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) et l'agglomération de La Rochelle et son dispositif CLS (Contrat Local de Santé), afin d'établir la capacité de la commune pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, et dans quelles conditions.

Le résultat de cette démarche sera connu dans le deuxième semestre 2026.

## Les zones de gratuité

Le 26 octobre 2025, le CCAS a organisé un nouveau week-end de partage entre habitants. Cette zone de gratuité concernait les vêtements, chaussures et, nouveauté cette année les jouets et livres pour enfants et le linge de maison.

Les Thairésiens et Thairésiennes ont une nouvelle fois participé massivement à cette action solidaire.



□ 41 foyers ont donné gratuitement vêtements, chaussures, jouets, livres pour enfants et linge de maison (42 en 2024)

□ 450 kilos collectés (353 en 2024) dont 12 kilos ont été éliminés du fait de la présence de défauts (15 en 2024), soit 435 kilos disponibles (338 en

2024)

- 71 foyers sont venus prendre gratuitement ce dont ils avaient besoin (40 en 2024)
- 333 kilos échangés (100 en 2024)
- les jouets et le linge de maison sont totalement partis ainsi que les 2/3 des livres



102 kilos restants  
(238 en 2024)

53 kilos ont été remis aux Restos du Coeur à La Rochelle

49 ont été déposés à la recyclerie « La Belle Affaire » à Aytré

## Association d'Aide à l'Emploi

L'Association d'Aide à l'Emploi créée en 1988 est localisée à Aigrefeuille d'Aunis.

Cette association a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

En 2025 l'association a proposé ses services à 469 clients, dont 54% de particuliers, pour un total de 44 166 heures facturées. Les salariés en parcours de réinsertion sont majoritairement des femmes (74%), et exercent comme employés de ménages (74%) et agents de collectivité (26%).

Au travers de cet accompagnement, l'association a permis à 18 personnes de trouver une solution d'emploi ou de formation en dehors de la structure.

### Thairé - bilan 2025

- 8 particuliers utilisent les services de l'AEE pour des travaux d'entretien de la maison
- 2 habitants sont salariés de la structure

## Les ateliers thématiques

Deux ateliers d'autodéfense à destination des femmes ont été organisés avec le Collectif Actions Solidaires (CAS 17) en partenariat avec le Planning familial de Charente-Maritime.

L'objectif de cette action a été de transmettre des outils d'autodéfense, physique, intellectuel et émotionnel.



CCAS de Thairé

Mairie de Thairé – 17290 Thairé [accueil.mairie@thaire.fr](mailto:accueil.mairie@thaire.fr)